

Groupe scolaire
Jean Cassaigne



lycée



Association

Les amis de

Mgr Cassaigne



Prix Jean Cassaigne des lycéens pour la solidarité internationale

www.prixjeancassaigne.org

5^{EME} APPEL A PROPOSITIONS 2023-2024

Ce prix lancé par le Groupe Scolaire Jean-Cassaigne (Mont-de-Marsan) et l'association « Les Amis de Monseigneur Cassaigne » (Grenade-sur-l'Adour) souhaite récompenser des organisations françaises dont l'action a contribué de façon significative à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable au Sud. Il s'inspire de l'œuvre de Jean Cassaigne¹ qui, au 20^{ème} siècle, a consacré son existence à donner un cadre de vie digne et joyeux aux lépreux des peuples autochtones des hauts-plateaux vietnamiens. Les organisations lauréates de ce prix sont choisies en réponse à un appel à propositions par un jury de lycéens du lycée Jean-Cassaigne. Ce jury est appuyé par un comité d'experts de la recherche et du développement international.

* Qui peut en bénéficier ?

Des organisations françaises de solidarité internationale laïques ou confessionnelles **qui peuvent attester que l'administration française les reconnaît d'intérêt général ou d'utilité publique** et dont le **budget annuel en 2022 a été inférieur ou égal à 3 M €**. Les six lauréats des quatre premières éditions ne sont pas éligibles.

* Deux prix sont décernés

Les dons reçus en 2023 par la Fondation Jean Cassaigne² permettent de **récompenser deux organisations** dont les actions sont choisies par les lycéens.

- Le lauréat reçoit 10 000 € et le trophée.
- L'organisation arrivée en second reçoit 5 000 €.

¹ Voir la vie de Jean Cassaigne sur le site internet de l'association *Les amis de Mgr Cassaigne*,

<http://amisjean.cassaigne.free.fr/>

² Fondation sous égide de la Fondation Raoul Follereau reconnue d'utilité publique

*** Qu'est ce qui est éligible ?**

Une action déjà engagée ou récemment terminée dans un pays du Sud qui a permis de redonner de la dignité aux populations les plus démunies. Il s'agit essentiellement des jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap, des membres de minorités ethniques ou religieuses, des victimes de conflits, d'absence de liberté d'opinion ou de discriminations, des réfugiés, migrants ou populations déplacées, des victimes de risques sanitaires, sismiques, climatiques, des sans-abris. Cette liste n'est pas exhaustive. Les actions qui sont seulement en phase de conception ou qui n'ont pas encore obtenu de résultats évaluables ne sont pas éligibles.

Les pays du Sud considérés comme prioritaires sont mentionnés en annexe 2. Il s'agit de pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, du Proche et du Moyen Orient, d'Amérique latine ou de la Caraïbe à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. Certains pays où les conditions de mise en œuvre de la solidarité internationale ne sont pas réunies, ne figurent pas dans cette liste.

*** Quelles sont les thématiques prioritaires pour cette 5^{ème} édition ?**

Les 5 thématiques ont été choisies par les membres du jury des lycéens pour que le Prix contribue à répondre à ceux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qu'ils considèrent comme prioritaires.

1. Faciliter les conditions d'accès à une éducation de qualité notamment pour permettre aux jeunes de sortir de la pauvreté, pour leur donner un travail digne et pour diminuer les discriminations.
2. Permettre aux populations les plus démunies d'assurer leurs besoins en nourriture, notamment par une production et une consommation responsables.
3. Améliorer la santé des populations les plus fragiles, notamment en leur facilitant l'accès à une eau potable et à des services d'hygiène
4. Limiter les effets des changements climatiques et lutter contre l'érosion de la biodiversité, notamment pour les populations les plus vulnérables aux dérèglements climatiques.
5. Lutter pour la liberté d'expression et la justice sociale, notamment en faveur des populations les plus opprimées.

Des propositions répondant à l'une au moins de ces 5 thématiques sont éligibles.

*** Quelles sont les conditions ?**

La proposition doit démontrer que l'action engagée dans la durée **a déjà abouti à des changements** au profit de populations exclues ou particulièrement vulnérables dans l'un ou plusieurs des domaines considérés comme prioritaires. Ces changements peuvent s'inscrire dans les sphères sociales et économiques (amélioration du « vivre bien », création d'emplois ou d'activités, par exemple), politiques et juridiques (reconnaissance de droits, adoption de législations, par exemple), environnementales et agricoles

(adoption de pratiques adaptées aux dérèglements climatiques, par exemple), éducatives, etc. Cette liste n'est pas exclusive.

Ces changements résultent obligatoirement d'un engagement commun entre une organisation française de solidarité internationale et une population bénéficiaire avec la nécessaire participation d'une organisation locale.

Un "cheminement de l'impact" ayant conduit aux changements observés aujourd'hui devra être présenté en détaillant la contribution de l'organisation qui répond à cet appel.

L'action doit se poursuivre en 2024 ou montrer que l'autonomie acquise grâce à ces changements ne justifie plus la collaboration avec l'organisation française. Dans ce cas, ce dernier point devra être documenté.

* **Comment postuler ?**

Dans un premier temps, en remplissant **le formulaire** qui peut être téléchargé sur le site du prix et en l'envoyant **au plus tard le vendredi 23 février 2024** par courriel à l'adresse suivante : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Dans un deuxième temps, pour les propositions qui seront présélectionnées, en préparant **un message vidéo** d'un(e) représentant(e) de la population concernée par cette action, qui puisse témoigner des changements apportés par cette action à la population visée grâce à l'engagement de l'organisation française.

* **Comment sont évaluées les réponses ?**

Un comité d'experts français issus du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'ingénierie du développement international (cf. annexe 3) est mobilisé pour évaluer chacune des propositions reçues. Ils sont bénévoles et s'engagent à signaler tout conflit d'intérêt qui pourrait intervenir dans le processus d'évaluation. Ils utilisent une grille d'évaluation identique. Les avis de deux experts sont sollicités pour chaque proposition éligible. Les résultats sont communiqués de façon anonyme aux postulants, à leur demande.

Le résultat des expertises permet de présélectionner environ 5 propositions considérées comme robustes, répondant aux objectifs du prix et aux priorités annuelles.

Les propositions présélectionnées sont portées à la connaissance du jury des lycéens avec les messages vidéo des bénéficiaires du Sud. Ce jury est composé de 11 volontaires de classes de seconde, première et terminale du lycée Jean Cassaigne sélectionnés en décembre 2023 en fonction de leurs motivations.

Les responsables du projet

- Gilles Saint-Martin, président, association *Les amis de Monseigneur Cassaigne*
- Tiphaine de Chaptal, chargée de la pastorale, *Groupe Scolaire Jean Cassaigne*

Contact : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Annexe 1 - Calendrier 2022-2023

- * **Septembre-novembre 2023**
 - Sensibilisation des élèves au sein du lycée Jean Cassaigne
 - Lancement de l'appel à candidatures pour constituer le jury des lycéens 2023-2024
 - Renouvellement du comité d'experts

- * **5 décembre 2023**
 - 1^{ère} réunion du nouveau jury des lycéens : formation aux ODD et définition des priorités de l'appel à propositions 2023-2024

- * **19 décembre 2023**
 - 6^{ème} réunion du comité de gestion de la Fondation Jean Cassaigne sous l'égide de la Fondation Follereau pour le bilan de la campagne de dons 2023, pour préparer le programme de travail 2024 et pour décider du montant des prix alloués en 2024

- * **21 décembre 2023**
 - Publication de l'appel à propositions destiné aux organisations françaises de solidarité internationale

- * **Janvier – Février 2024**
 - Sensibilisation des organisations et réponse aux questions
 - Campagne de communication sur le Prix

- * **23 février 2024**
 - Clôture de l'appel à propositions

- * **Mars 2024**
 - Première analyse des propositions reçues sur des critères d'éligibilité
 - Evaluation des dossiers par le comité d'experts
 - Pré-sélection des réponses retenues pour analyse par le jury des lycéens

- * **9 avril 2024**
 - 2^{ème} réunion du jury des lycéens pour présentation des 5 (environ) dossiers présélectionnés à évaluer
 - Accompagnement de l'évaluation par les professeurs référents

- * **2 mai 2024**
 - 3^{ème} réunion du jury pour choix final des gagnants du Prix

- * **Mi mai 2024**
 - Réunion du comité de gestion de la Fondation Jean Cassaigne pour bilan à mi-année et décision sur l'allocation des récompenses aux lauréats choisis par les lycéens
 - Communication sur le Prix et les lauréats 2023-2024

- * **24 mai 2024**
 - Remise des prix aux lauréats sur le site du lycée Jean Cassaigne avec l'association Les Amis de Mgr Cassaigne et la Fondation Jean Cassaigne

Annexe 2 - Pays éligibles au Prix Jean Cassaigne 2023-2024

Afrique Sub-Saharienne	Angola	Afrique du Nord et Moyen Orient	Algérie
	Bénin		Egypte
	Burkina Faso		Iran
	Burundi		Jordanie
	Cameroun		Liban
	Cap Vert		Maroc
	République Centrafricaine		Territoires palestiniens
	Comores		Tunisie
	République démo. du Congo		Yémen
	République du Congo		
	Côte d'Ivoire	Asie	Bengladesh
	Djibouti		Birmanie
	Érythrée		Boutan
	Ethiopie		Cambodge
	Gambie		Inde
	Ghana		Laos
	Guinée		Mongolie
	Guinée-Bissau		Népal
	Kenya		Pakistan
	Lesotho		Philippines
	Libéria	Sri Lanka	
	Madagascar	Timor-Leste	
	Malawi	Vietnam	
	Mali		
	Mauritanie		
	Mozambique	Amérique latine et Caraïbe	Bolivie
	Niger		Haïti
	Nigeria		Honduras
	Ouganda		Nicaragua
	Rwanda		
	Sao Tome et Principe		
	Sénégal	Océanie	Kiribati
Sierra Leone	Micronésie		
Somalie			
Soudan	Papouasie Nouvelle Guinée		
Sud Soudan	Iles Salomon		
	Samoa		
Swaziland (Eswatini)	Vanuatu		
Tanzanie			
Tchad			
Togo			
Zambie			
Zimbabwe			

Liste établie d'après les données de la Banque Mondiale consultées en décembre 2023. Cf. : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

Annexe 3 – Comité d'experts

- **Frédéric Apollin**, agro-économiste, directeur de l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF).
- **Stéphanie Barral**, agronome, sociologue de l'agriculture et de l'environnement, chercheuse à l'INRAE.
- **Catherine Choquet**, ancienne secrétaire générale du GEMDEV, spécialiste de la coopération de la société civile, notamment en matière d'accès aux droits.
- **Bernard Cornut**, énergie-changement climatique, géopolitique, spécialiste du moyen orient, ingénieur civil Génie rural, Eaux et Forêts.
- **Hamidou Dia**, socio-anthropologue en éducation, chercheur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) au Centre Population et Développement (Ceped), Université de Paris/IRD.
- **Adama Diallo**, docteur vétérinaire, expert en santé animale auprès de la FAO et de l'OIE.
- **Jean-Jacques Gabas**, économiste, chercheur associé au CIRAD et maître de conférences à Sciences Po Paris.
- **Marie de Lattre-Gasquet**, économiste, chercheuse au Cirad en prospective et éthique, membre de l'Académie d'agriculture de France, membre du CA de la Fondation Marianiste.
- **Anne Le Naëlou**, sociologue du développement, maître de conférence, Institut d'études du développement de la Sorbonne – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.